

NG.J
TERRITOIRE DE RUHENERI
TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI
RUANDA-URUNDI
GEBIED

N°

Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op het nr.

du 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Ruhengeri

, le
de

3 juin 1954.-

N° 1587 M.O.I.3



A Monsieur le Directeur de la Régie Pyrèthre
à

K I N I G I .-

Minutée par :
Geminuteerd door :

Monsieur le Directeur,

Copiée par :
Afgeschreven door :

Collationnée par :
Gecollationneerd door :

Reçue le :
Ontvangen de :

Comme suite à votre lettre n° 3253/A.I.M.O du
6 février 1954, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que le nommé Rwamahungu fut condamné
par le Tribunal de Police à 15 jours de Servitude
Pénale Principale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'as-
surance de ma considération très distinguée.

LE JUGE DE POLICE,
D. NEVEJANS .-

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

no 14 M. O. I. 3

OBJET :
Plainte
Travailleurs Contractés

à Monsieur

Millieu de pyne
Ruhengeri

à

Monsieur,

Suite à votre plainte en date du 8 avril 1954
contre le nommé Ruhengeri

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
l'intéressé

n'a pas été trouvé

a été traduit devant le tribunal de police en date
du 9 juillet 1954

il a été condamné à 4 mois SPP

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma consi-
dération très distinguée. Ruhengeri, le 9 juillet 1954

Le Commissaire de Police,
Le Juge de Police,



G/R

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 20 janvier 1954

N° 186 /MOI.3

K'Umutware w'Umusozi MUKARUI NGO

Ndakumenyesha ko utegetswe kunyohererereza
uyu muntu wo ku musozi wawe wacitse contrat muli Régie Pyrèthre
mu Kinigi. Umunyohererereze bidatinze kandi niba harahandi yagiye
uhambgire bidatinze. Izina lye n'ibyamumenyekesha byanditse hepfa ha:

RUBUMBA mwene Ndabashariye na nyina Nyiramwemezi wo mu Rukoro

Ndi Bwana Administrateur wa Territoire, a.i.
M. POCHET, A.T.A.-



RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

n° 9. M.

OBJET :

Plainte

Travailleurs Contractés

no 1

à Monsieur le Directeur de la RÉPYR
à Kinshasa

Monsieur,

Suite à votre plainte en date du 8 avril 1954
contre le nommé Rutumba

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
l'intéressé

n'a pas été trouvé, il est parti au Congo
a été traduit devant le tribunal de police en date
du 195

il a été condamné à

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma consi-
dération très distinguée.

15/6/1954

Police

Le Juge de Police,

Lejeune

TERRITOIRE RUHENERI

Ruhengeri, le

31-5-54

N°

/MOI. 3

Au sous-chef

Rukarubugo

Veuillez rechercher le nommé :

Ruhengeri

fils de : Idabahaliye

Congo

colline : Aekoro

Uganda

Territoire :

Ruhengeri

Reponse

(recherché pour désertion)

L'intéressé est (travailleur contracté au service de la REPYRU

Il sera amené au bureau du Territoire le 7/6/54

Note : Prière de remettre la présente
convocation au Juge de Police.

L'administrateur de Territoire,

Jofre

TERRITOIRE RUHENERI

Ruhengeri, le

18-6-1954

N° 11/V MOI. 3

Raffel

Au sous-chef

Mukarumugy

Veuillez rechercher le nommé :

Rukumba

fils de :

et de :

colline :

Territoire :

(recherché pour

desvins

L'intéressé est (travailleur contracté au service de

Il sera amené au bureau du Territoire le 31.7.54

Note : Prière de remettre la présente
convocation au Juge de Police.

L'administrateur de Territoire,

18

RÉSIDENCE DU RUANDA

Kinigi (Ruhengeri), le 7 janvier 1954

RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT

B.P. 6

KINIGI (RUHENERGI)

No 3.I66/A.I.M.O.

Rappel mes n° 2638 du 4/4/53
2.968 du 12/10/53

Objet:
Plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

*121 / 1201.3
121 / 1254*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du chef de:

désertion en récidive

désertion en récidive

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse-couverture-houe) à charge du nommé: RUBUMBA, fils de Ndabasharyie et de Nyiramwemezi résidant colline Rukoro S/chefferie Mukarule ngo Chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyréthre et reboisement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le ~~I/10/52~~ I/10/51 et affecté à l'équipe: Entretien 3/4

a abandonné son travail depuis le 1/3/52 emportant son équipement et son outillage (vareuse, couverture, houe, ~~hache~~) Il compte 48 jours de présence au travail en 18 mois.

Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

*WILLEMS
Melle*

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERGI.

RÉSIDENCE DU RUANDA

Kinigi (Ruhengeri), le 7 janvier 1954

RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT

B.P. 6

KINIGI (RUHENERI)

No 3.I66/A.I.M.O.

Rappel mes n° 2638 du 4/4/53
2.968 du 12/10/53

Objet:

Plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du chef de:

désertion en récidive

désertion en récidive

détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse-couverture-houe)
à charge du nommé: RUBUMBA, fils de Ndabasharyie et de Nyiramwemezi
résidant colline Rukoro S/chefferie Mukarulenge Chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyréthre et reboisement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le 1/3/52
et affecté à l'équipe: Entretien 3/4 I/10/51

a abandonné son travail depuis le 1/3/52 emportant son équipement et son outillage (vareuse, couverture, houe, hache.) Il compte 48 jours de présence au travail en 18 mois.

Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

WILLEMS

Willems

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERI.

C/R

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 14/10/1953.-

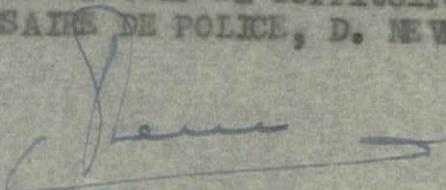
N° 2879 /MOI.3

Ku Gisonge MUKARUIEN GO,-

Ndakumenyesha ko aba bantu banditse aha
hepfo bacitse contra kwa Bwana WILLEMS mu Kinigi. None ubashakane
umwete ubanyoyerereze hano mu Ruhengeri nubabura kandi nabyo
untumeho aho bagiye.-

RUBUMSA mwene Ndabashariye na Nyiramwemezi wo kuli Rukoro.

Ndi Bwana Administrateur wa Territoire,-
P.C. LE COMMISSAIRE DE POLICE, D. NEVEJANS,-



RÉSIDENCE DU RUANDA

Kinigi (Ruhengeri), le 8 avril 1954

RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT

B.P. 6

KINIGI (RUHENERI)

N° 3.334/A.I.M.O.

Objet:

Plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du chef de:

désertion

~~désertion en récidive~~

détournement d'effets d'équipement et outillage (~~vareuse-couverture-houe~~) à charge du nommé: RUBUMBA, fils de Ndabasharyie et de Nyiramwemezi résidant colline Rukoro S/~~chefferie~~ Mukaruleng Chefferie Kamari

*L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyréthre et reboisement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le. 1/3/52 et affecté à l'équipe: Entretien 3/4

a abandonné son travail depuis le 10/2/53 emportant son équipement et son outillage (vareuse, couverture, houe, ~~hacheux~~ compte 48 j. de présence au travail en un an et demi.... Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERI.

Rappel de mes n°2.638 du 4/4/53- 2.968 du 12/10/53- 3.166 du 7/1/54 tous restés sans suite et sans réponse.

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT
KINIGI (RUHENERI)

C.C. N° 3951 B.C.B. USUMBURA
C.C. N° 353 B.C.B. GOMA

No 2.968 / A.I.M.O.

Kinigi (Ruhengeri) le, 12 octobre 53
B.P. N° 6.

Objet :
plainte

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du Chef de:
~~absences répétées et injustifiées à son travail~~
désertion ~~en récidive~~
détournement d'effets d'équipement et outillage (vareuse, couverture, houe) à charge de l'indigène dont veuillez trouver l'identité ci-dessous:

Noms: RUBUMBA

fil de Ndabasharyie et de Nyiramwemezi
résident colline Rukoro, Sous-Chefferie Mukarulengo
, Chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyrèthre et Reboisement pour une durée de 300 jours de travail prenant cours le 1/3/52 a abandonné son travail depuis le courant du mois de février 53 et compte emportant son équipement et son outillage, 48 j. de présence en 1 an 1/2 N'a travaillé que ... jours sur 22 en jours sur 22 en

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire renvoyer l'intéressé à son travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyrèthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERI.

rappel mon n°2.638 du 4/4/53